



Office des Propriétaires
Rue Vilain XIII-straat, 53-55
Bruxelles 1000 Brussel Bruxelles
Tél. : 02 669 59 59
Fax : 02 626 08 48
Numéro BCE : 0841.885.269
N° I.P.I. : 508 230

Bruxelles, le 17 janvier 2023

ACP AUTEUIL (N. Entr. : BE0850.112.354)
Avenue Molière, 84-86
1190 Forest
Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 Janvier 2023

Suivant la liste de présences signée, l'Assemblée compte :

Copropriétaires présents	17	sur 30	56.67 %	7640.00
Copropriétaires représentés	6	sur 30	20.00 %	2220.00
Copropriétaires absents	7	sur 30	23.33 %	2140.00
Totaux	30	sur 30	100.00 %	12000.000
AG valide en participants		23	76.67 %	
AG valide en quotités		9860.00	82.17 %	

Le 12 Janvier 2023 à 18h00, les copropriétaires de l'immeuble à se sont réunis en assemblée générale sur convocation régulière adressée par le syndic à tous les copropriétaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter. Le quorum étant atteint, les membres peuvent débattre de l'ordre du jour.

1. Nomination d'un président de séance et secrétaire de séance.

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Daum (CdC) comme président de séance et Monsieur da Costa (OP) comme secrétaire de séance.

1. Nomination d'un président de séance et secrétaire de séance.	Oui	9 860.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	9 860.00	-	
	Abstention / Absents	2 140.00	-	
OUI	AIBECHÉ - DJAIDER Zina - Djamel Eddine, BRABANTS Patricia, DAUM BOHEN , DE BRUYN Alicia, DE CLERCQ Danielle, DE WITTE Laura, DUQUENNE c/o Monsieur Philippe Bernard, ELIVAL , FRYDMAN - RHATOUSI , GUANSICA sa , HARDY Isabelle, HAYAUX Laurence, KLOC-KNAUTE , LIPSKI Daniel , LIPSKI David, MAHIEU Brigitte Anne, MEEUS Dorian, MOLIERE 84 PROPERTIES sprl C/O Monsieur Guillaume PINTE, NEU-THONET Marcelle, ORCEL Cyril, RAIMO-GALBANO Michela- Stefano, SCI MOLIERE c/o CATULLE MICHEL, TSIVERTARA Maria			
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	CAYRE Jean-Paul Louis Philippe Noel, DE VILLAMOR y SORALUCE Rodrigo Alfonso , FADAN sprl , HEIMANN Andreï, L'HOIR-DE POTTER , MOCKEL - KHARITONOVA , ROBERT Henri c/o: Gestion RC2 ARCHITECTES			

2. Présentation des travaux et du budget par le bureau d'architecte Cottenier.

Monsieur Cottenier présente le dossier travaux et son avancement.

3. Rénovation des parements de façade sous penthouse sur base du budget.

Les votes exprimés ce soir sont pour la poursuite des travaux suivant ceux décidés lors de l'Assemblée Générale du 30/09/2021.

L'Assemblée Générale ce soir a pour objet de s'exprimer soit sur la poursuite du projet tel que décidé lors de la dernière AG, soit sur l'arrêt des travaux pour redéfinir le projet de rénovation des façades avec un isolant extérieur.

Ce projet nécessitant un projet d'urbanisme, un nouveau budget, et une Assemblée Générale, L'Assemblée de ce soir doit simplement s'exprimer à la majorité absolue sur la poursuite du chantier ou la décision de convoquer une Assemblée Générale pour revoir le projet avec isolation extérieure telle que présentée par Monsieur Cottenier.

En conséquence, au vu du vote exprimé ce soir, à la majorité de 53.85% des voix exprimées Il est décidé de poursuivre le chantier tel qu'initialement prévu avec la réparation des fissures (parements).

3. Rénovation des parements de façade sous penthouse sur base du budget.	Oui	5 310.00	53.85 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	4 550.00	46.15 %	
	Voix exprimées	9 860.00	-	
	Abstention / Absents	2 140.00	-	
OUI	AIBECHÉ - DJAIDER Zina - Djamel Eddine, BRABANTS Patricia, DE BRUYN Alicia, ELIVAL , HARDY Isabelle, KLOC-KNAUTE , MEEUS Dorian, MOLIERE 84 PROPERTIES sprl C/O Monsieur Guillaume PINTÉ, NEU-THONET Marcelle, ORCEL Cyril, RAIMO-GALBANO Michela- Stefano, TSIVERTARA Maria			
NON	DAUM BOHEN , DE CLERCQ Danielle, DE WITTE Laura, DUQUENNE c/o Monsieur Philippe Bernard, FRYDMAN - RHATOUSI , GUANSICA sa , HAYAUX Laurence, LIPSKI Daniel , LIPSKI David, MAHIEU Brigitte Anne, SCI MOLIERE c/o CATULLE MICHEL			
ABSTENTION / ABSENTS	CAYRE Jean-Paul Louis Philippe Noel, DE VILLAMOR y SORALUCE Rodrigo Alfonso , FADAN sprl , HEIMANN Andreï, L'HOIR-DE POTTER , MOCKEL - KHARITONOVA , ROBERT Henri c/o: Gestion RC2 ARCHITECTES			

4. Isolation des façades sous penthouse sur base du budget.

En conséquence, au vu du vote exprimé ce soir, à la majorité de 46.15% des voix exprimées pour la rénovation des façades avec isolation, il est décidé de poursuivre le chantier tel qu'initialement prévu avec la réparations des fissures (parements) et de ne pas procéder à l'isolation extérieure des façades.

4. Isolation des façades sous penthouse sur base du budget.	Oui	4 550.00	46.15 %	Majorité absolue La résolution est rejetée.
	Non	5 310.00	53.85 %	
	Voix exprimées	9 860.00	-	
	Abstention / Absents	2 140.00	-	
OUI	DAUM BOHEN , DE CLERCQ Danielle, DE WITTE Laura, DUQUENNE c/o Monsieur Philippe Bernard, FRYDMAN - RHATOUSI , GUANSICA sa , HAYAUX Laurence, LIPSKI Daniel , LIPSKI David, MAHIEU Brigitte Anne, SCI MOLIERE c/o CATULLE MICHEL			
NON	AIBECHÉ - DJAIDER Zina - Djamel Eddine, BRABANTS Patricia, DE BRUYN Alicia, ELIVAL , HARDY Isabelle, KLOC-KNAUTE , MEEUS Dorian, MOLIERE 84 PROPERTIES sprl C/O Monsieur Guillaume PINTÉ, NEU-THONET Marcelle, ORCEL Cyril, RAIMO-GALBANO Michela- Stefano, TSIVERTARA Maria			
ABSTENTION / ABSENTS	CAYRE Jean-Paul Louis Philippe Noel, DE VILLAMOR y SORALUCE Rodrigo Alfonso , FADAN sprl , HEIMANN Andreï, L'HOIR-DE POTTER , MOCKEL - KHARITONOVA , ROBERT Henri c/o: Gestion RC2 ARCHITECTES			

5. Financement des travaux. (Vote à la majorité absolue).

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide que les travaux supplémentaires seront financés par un crédit bancaire de maximum 100.000,00€ au taux du marché sur une durée maximum de 10 ans en respectant les conditions émises par la banque.

Mandat est donné au syndic pour signer la convention de crédit bancaire auprès de la banque BELFIUS sur une durée maximum de 10 ans en respectant les conditions émises par la banque.

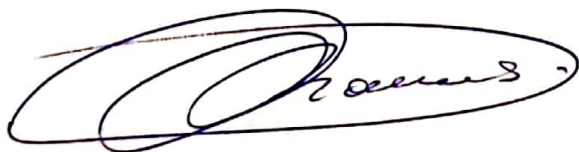
Les copropriétaires auront la possibilité de par fonds propres correspondant à la quote part de leurs appartements sur le montant total € des travaux directement sur le compte de la copropriété et ne participeront pas au crédit bancaire souscrit par la copropriété.

Le syndic informe l'assemblée générale que les travaux ne pourront être commandés tant que la totalité des fonds afférents à ces travaux ne sont pas disponibles sur les comptes de la copropriété.

5. Financement des travaux. (Vote à la majorité absolue).	Oui	9 070.00	91.99 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.
	Non	790.00	8.01 %	
	Voix exprimées	9 860.00	-	
	Abstention / Absents	2 140.00	-	
OUI	AIBECHÉ - DJAIDER Zina - Djamel Eddine, BRABANTS Patricia, DAUM BOHEN , DE BRUYN Alicia, DE CLERCQ Danielle, DE WITTE Laura, DUQUENNE c/o Monsieur Philippe Bernard, ELIVAL , FRYDMAN - RHATOUSI , GUANSICA sa , HARDY Isabelle, HAYAUX Laurence, LIPSKI Daniel , LIPSKI David, MAHIEU Brigitte Anne, MEEUS Dorian, MOLIERE 84 PROPERTIES sprl C/O Monsieur Guillaume PINTE, ORCEL Cyril, RAIMO-GALBANO Michela- Stefano, SCI MOLIERE c/o CATULLE MICHEL, TSIVERTARA Maria			
NON	KLOC-KNAUTE , NEU-THONET Marcelle			
ABSTENTION / ABSENTS	CAYRE Jean-Paul Louis Philippe Noel, DE VILLAMOR y SORALUCE Rodrigo Alfonso , FADAN sprl , HEIMANN Andreï, L'HOIR-DE POTTER , MOCKEL - KHARITONOVA , ROBERT Henri c/o: Gestion RC2 ARCHITECTES			

La séance est levée à 20h30.

Président de séance, Madame Daum.



Gestionnaire OP, Monsieur da Costa

